



EMOVA GROUP soumet un projet de remboursement anticipé à ses créanciers obligataires

Paris, le 16 septembre 2016

EMOVA GROUP (FR0010554113 – ALMFL) a la volonté de rééquilibrer sa structure financière en proposant à ses créanciers obligataires soumis d'ici à 2021 au plan de sauvegarde arrêté le 3 mai 2012 par le Tribunal de commerce de Paris de les désintéresser beaucoup plus rapidement. Ceci devrait permettre, d'une part, d'offrir aux créanciers obligataires une liquidité qui n'existe pas aujourd'hui sur le marché et, d'autre part, au Groupe de finaliser l'assainissement de son bilan en réduisant significativement sa dette à moyen terme et en renforçant ses fonds propres.

Dans ce but, la Société propose à ses créanciers obligataires sous plan, représentant une créance totale de 8,81M€ (incluant les intérêts à échoir), dont 7,83M€ au titre des obligations sèches (FR0010888685) et 0,98M€ au titre des obligations convertibles (FR0010554147), les propositions suivantes :

- Pour chaque obligation sèche : émission de 764 actions Emova Group nouvelles à 0,46€ chacune, souscrites par compensation, assortie d'une soulte payée par la Société de 37,90€, en contrepartie d'un abandon par chaque titulaire (i) des intérêts échus et à échoir, soit 247,80€ par obligation sèche, et (ii) de 30,66€ de nominal par obligation sèche, et
- Pour chaque obligation convertible : émission de 20 actions Emova Group nouvelles à 0,46€ chacune, souscrites par compensation, assortie d'une soulte payée par la Société de 0,65€, en contrepartie d'un abandon par chaque titulaire (i) des intérêts échus et à échoir, soit 1€ par obligation convertible, et (ii) de 0,65€ de nominal par obligation convertible.

Les actions nouvelles remises aux obligataires seraient émises par la Société dans le cadre d'une augmentation de son capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 4,99M€, décidée par le Directoire en application d'une délégation conférée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 31 mars 2015. La Société publierait alors un nouveau communiqué précisant les modalités de l'augmentation de capital à intervenir.

Si tout ou partie des actionnaires actuels, ou des cessionnaires de droits préférentiels de souscription, venaient à souscrire à l'augmentation de capital de telle sorte qu'il ne serait plus possible de respecter les parités d'échange retenues, le montant de la soulte serait augmenté et le nombre d'actions à recevoir diminué en conséquence, dans des proportions strictement identiques. La somme globale de la valeur des titres et de la soulte versée aux obligataires resterait ainsi inchangée. Dans ce contexte, le paiement de la soulte, d'un montant de 500k€ environ, sera assuré par la Société grâce au soutien de son actionnaire majoritaire, Emova Holding, lequel permettra ainsi à la Société de maintenir son actif disponible supérieur à son passif exigible.

Pour être adoptées, ces propositions devront, avant d’être approuvées par le Tribunal de commerce de Paris dans le cadre d’une modification du plan de sauvegarde, être acceptées à l’unanimité des porteurs d’obligations sèches, d’une part, et des porteurs d’obligations convertibles, d’autre part, lesquels sont invités à se réunir en assemblées générales le 4 octobre 2016 au 31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris (cabinet Orrick Rambaud Martel), à 15h00 s’agissant des porteurs d’obligations convertibles et 17h00 s’agissant des porteurs d’obligations sèches.

A défaut de réunir l’unanimité nécessaire, s’il ressort néanmoins des votes exprimés un soutien suffisamment large des obligataires pour ce projet de remboursement anticipé, la Société envisage de demander au Tribunal de commerce de Paris l’ouverture d’une procédure de sauvegarde financière accélérée afin de le mettre en œuvre. Dans ce contexte, la Société entend solliciter dans les jours à venir du Président du Tribunal de commerce de Paris l’ouverture d’une procédure de conciliation. Si le plan de sauvegarde financière accélérée proposé par la Société venait à être adopté et arrêté par le Tribunal, il vaudrait alors **engagement de souscription** des actions Emova Group nouvelles à émettre par l’ensemble des porteurs d’obligations et les propositions faites ci-avant seront mises en œuvre.

En cas d’approbation des résolutions soumises aux obligataires en assemblées générales, comme en cas d’ouverture d’une procédure de sauvegarde financière accélérée, les autres créanciers non obligataires sous plan, représentant une créance totale de 4,45M€, se verraient également offrir une proposition dont les conditions demeurent à définir.

Les propositions faites aux créanciers obligataires ci-dessus tenant compte du montant de l’échéance à venir du plan de sauvegarde, dont le paiement de 1.650K€ est dû le 30 septembre prochain, la Société reporte sa décision de verser ce dividende à l’issue des assemblées générales susmentionnées ainsi qu’à la décision du Tribunal de commerce.

* * *

Rappel des résultats semestriels consolidés (extrait du communiqué du 27 juillet 2016)

<i>Compte de résultat simplifié (K€)*</i>	31/03/2016 (6 mois)	31/03/2015 (6 mois)
Chiffre d'affaires	6 964	5 986
Résultat opérationnel courant	104	(147)
Résultat opérationnel	3	(455)
Résultat financier	(707)	(1 080)
<i>Impôts sur les résultats</i>	(42)	(73)
Résultat des activités abandonnées	137	(38)
Résultat net part du Groupe.	(510)	(1 121)

(*) *Données consolidées non auditées en normes IFRS*

Résultats du 1^{er} semestre 2015/2016

- **Chiffre d'affaires en nette augmentation (+16,3%)**
- **Résultat Opérationnel et Résultat Net en forte progression**
- **Solidité du bilan : réduction de l'endettement et renforcement des liquidités**

Le volume d'affaires sous-enseigne en France, à périmètre comparable, est en hausse sur le 1^{er} semestre de +2,5% contre une baisse de -3,65 % sur la même période de l'exercice précédent, confirmant ainsi le dynamisme de nos points de vente.

Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires d'EMOVA GROUP a été soutenue par l'ouverture de quatre nouveaux points de vente sur Paris et en régions, ce qui porte, avec le point de vente historique du 92 bd Malesherbes, à neuf le nombre des emplacements stratégiques détenus en propre.

EMOVA GROUP continue de renforcer sa profitabilité avec un résultat opérationnel courant en forte progression à 104 K€ contre une perte de -147 K€ sur la même période de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel à l'équilibre traduit une baisse significative des autres produits et charges non courants liés aux coûts de transformation du groupe, qui s'élèvent à -101 K€ contre -308 k€ sur l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -710 K€ et résulte principalement de la comptabilisation des charges financières attachées à la dette financière issue du plan de sauvegarde, et reste en ligne avec le niveau constaté sur la même période de l'exercice précédent.

Le résultat des activités abandonnées de 137 K€ confirme que les restructurations majeures sont achevées.

Au final, le résultat net part du Groupe s'établit à -510 K€ contre -1 12K€ sur la même période de l'exercice précédent.

Structure financière

EMOVA GROUP a significativement renforcé son bilan et le niveau de ses liquidités :

- Les fonds propres s'élèvent à 26 221 K€ contre 20 451 K€ sur la même période de l'exercice précédent, pour un endettement financier de 11 164 K€ en diminution de 3 454 K€.
- La trésorerie nette s'élève à 2 200 K€ en hausse de 951 K€ par rapport à son niveau au 31 mars 2015.

Au 31 mars 2016, les échéances du plan de sauvegarde étaient respectées.

emova

G R O U P



A propos d'EMOVA GROUP

Créé en 1965, EMOVA Group coté sur Alternext (FR0010554113 – ALMFL) est le leader européen de la vente de fleurs et végétaux au détail, grâce à ses quatre réseaux de franchises complémentaires Monceau, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose. <http://emova-group.com/>

Contacts

Relations Investisseurs

EMOVA Group

Laurent Pfeiffer

Tel. : 01 80 00 20 11

l.pfeiffer@emova-group.com

Relations Presse

Steele&Holt

Daphné Claude/Servane Taslé

Tel. : 06 66 58 81 92/ 06 66 58 84 28

daphne@steeleandholt.com / servane@steeleandholt.com